

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 340 741	47,33	116,25	4 673 000	2 211 731	47,33	2 211 731
Taxe foncière non bâties (TFNB)	64 642	101,28	222,30	68 700	69 579	101,28	69 579
Taxe d'habitation (TH)	253 314	18,62	60,10	271 299	50 516	18,62	50 516
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 331 826			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=		
Taxe d'habitation (TH)	2 331 826		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
 Reçu en préfecture le 16/05/2023
 Publié le
 ID : 031-213103963-20230515-23_018_PJ1-BF

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			15 877	0	0	-13 657	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 331 826	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	2 220	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	2 334 046
---	-----------	---	---	-------	---	---	-----------

A TOULOUSE

Le 15 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 15/05/2023.
 Pour la Commune,


ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	859	a. Par le conseil municipal	2 119	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	43 935	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	6 223	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	231	a. Par le conseil municipal	166	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	8 564	b. Par la loi (terres agricoles)	11 964	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotations pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	224 989	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	46 310	c. Coefficient correcteur	0,993826
d. Autres allocations					

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230515-23_018_PJ1-BF



6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,50	14	123,75	116,25
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	95,55	16,58000	238,88	222,30
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,02	12,45000	72,55	60,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

36,71